



Examens par les pairs des membres du CAD

Examen par les pairs du CAD de l'aide de l'Allemagne

13 octobre 2010

Examineurs : Australie et Royaume-Uni

Les auteurs du rapport établi à l'issue de l'examen par les pairs conduit en 2010 saluent l'engagement de longue date de l'Allemagne en faveur de l'aide et du développement. L'Allemagne est un des donateurs bilatéraux les plus généreux au monde depuis une vingtaine d'années, mais en 2009 elle n'a consacré à l'aide publique au développement (APD) que 0.35 % de son revenu national brut (RNB), chiffre largement inférieur aux 0.51 % qu'elle a promis pour 2010 et aux 0.7 % qu'elle a annoncés pour 2015. Malgré tout, elle affiche l'intention d'honorer son engagement de porter son APD à 0.7 % du RNB d'ici à 2015.

L'importance de l'Allemagne en tant que donneur est largement reconnue et le Comité d'aide au développement (CAD) l'encourage à affermir encore sa position de leader au sein de la communauté internationale du développement. Les auteurs de l'examen par les pairs se félicitent du rôle moteur joué par l'Allemagne sur les questions se rapportant au changement climatique et au développement, notant que les autorités allemandes ont intégré cette problématique dans tous leurs programmes de coopération pour le développement et accru de 40 % ces dernières années leurs apports d'APD relatifs au climat.

Depuis le dernier examen par les pairs, il y a cinq ans, l'Allemagne a accompli de grands progrès dans de nombreux domaines. Elle entretient désormais des liens étroits avec 57 pays en développement, et non plus 84, et prévoit de concentrer ses efforts sur la gouvernance, l'éducation, la santé, le climat et l'environnement, le développement rural et le développement économique durable, en y faisant une place accrue au secteur privé. Ces 57 pays ne reçoivent cependant à eux tous que 40 % de l'APD bilatérale allemande, et un accroissement de cette part en rehausserait l'impact en termes de développement. A l'instigation du CAD, les autorités ont approuvé des projets de réforme du système de coopération pour le développement, actuellement morcelé, et ont pris des dispositions pour améliorer la coordination des activités d'APD. Dans le rapport d'examen, le CAD invite l'Allemagne à approfondir et accélérer les réformes prévues afin d'accroître l'efficacité de son APD et l'efficacité de son acheminement. Cela ne pourrait que renforcer la contribution de l'Allemagne à la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en Afrique subsaharienne en particulier.

Défis à surmonter et recommandations :

■ Tout en confirmant son engagement à contribuer à la réalisation des OMD, le gouvernement fédéral a promis l'année dernière un changement de cap manifeste dans la coopération allemande pour le développement. Le nouveau projet est exposé dans

l'Accord de coalition d'octobre 2009, mais ses conséquences concrètes, de même que celles d'autres déclarations faites depuis lors, restent difficiles à cerner. L'Allemagne devrait arrêter, en matière de coopération pour le développement, une politique globale clairement définie qui permette d'orienter la poursuite des progrès vers les OMD et la lutte contre la pauvreté, en accordant une attention particulière aux situations de conflit et de fragilité et à l'Afrique subsaharienne, et induise une concentration accrue de l'aide allemande.

- L'Allemagne a conservé sa place dans le peloton de tête des apporteurs d'APD, mais elle n'a en revanche pas augmenté autant qu'elle s'y était engagée la part de son revenu national brut (RNB) qu'elle consacre à l'aide, qu'elle avait promis de porter à 0.51 % pour 2010 et à 0.7 % pour 2015. En 2009, l'APD n'a en effet représenté que 0.35 % du RNB, ce qui ne met pas du tout l'Allemagne en bonne position pour honorer le premier de ces engagements. Elle devrait donc fixer de nouvelles cibles annuelles réalistes et proposer un sentier de croissance plausible pour la concrétisation en 2015 de l'objectif de 0.7 % du RNB. Elle devrait en outre veiller à ce que ces nouvelles cibles et ce sentier de croissance rallient l'adhésion des dirigeants politiques (de toutes tendances) et soient largement diffusés.
- Le système allemand de coopération pour le développement, actuellement morcelé, reste pour l'essentiel identique à ce qu'il était en 2005, mais l'Allemagne a depuis peu engagé un vaste processus de réforme institutionnelle en vue de fusionner les trois principaux organismes de coopération technique, de renforcer le BMZ et d'améliorer la coordination interministérielle. L'Allemagne devrait veiller à ce que la fusion des trois principaux organismes de coopération se déroule dans les délais prévus et à ce qu'elle soit regardée comme une première étape du projet de réforme globale du système allemand de coopération pour le développement.
- L'Allemagne améliore ses performances à l'aune de l'ensemble des principaux indicateurs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ses résultats laissent cependant encore à désirer pour ce qui est de l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de procédures ou dispositifs communs ainsi que des missions conjointes. L'Allemagne devrait poursuivre les progrès entrepris pour mettre en œuvre son plan d'action pour l'efficacité de l'aide en utilisant davantage les systèmes des pays partenaires et en adaptant ses instruments aux approches-programme placées sous la conduite des pays.

Examen par les pairs du CAD de l'aide du Danemark

30 mars 2011

Examineurs : Luxembourg et Nouvelle-Zélande

Lors de l'examen par les pairs qu'il a effectué en 2011, le CAD a salué l'attachement manifesté de longue date par le Danemark à la coopération pour le développement, dont témoignent plusieurs signes : en 2010, l'APD danoise s'est élevée à 2.87 milliards USD, soit 0.90 % du RNB. Le Danemark dépasse depuis 1978 l'objectif de 0.7 % du RNB fixé par les Nations Unies, ce qui lui vaut sa réputation mondiale de donneur généreux. A l'instar d'autres pays du CAD, le Danemark doit réduire son déficit budgétaire ; s'il n'a pas prévu de compression de ses apports d'aide dans les années à venir, il a néanmoins annoncé leur gel à leur niveau nominal de 2010 pendant trois ans. La démarche adoptée par le Danemark dans le domaine du développement constitue par ailleurs un modèle : collaboration avec les États fragiles, souci de l'efficacité en matière d'aide humanitaire comme d'aide au développement, et attention aux questions liées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes de même qu'au changement climatique.

Le Danemark a bien avancé dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations formulées par le CAD lors de son précédent examen en 2007. Il coopère avec des États fragiles et s'emploie à promouvoir des approches internationales de la sensibilisation aux risques et de leur gestion. Il a aussi entrepris de perfectionner les méthodes de gestion de l'aide appliquées par les ambassades danoises et collabore avec les autres donateurs pour renforcer l'efficacité de l'aide. De plus, le Danemark a adopté une nouvelle approche audacieuse de l'acheminement de l'aide humanitaire et il joue dans le monde un rôle de chef de file pour ce qui est des questions touchant au climat et à l'égalité hommes-femmes. Le CAD a jugé que l'aide fournie par le Danemark était transparente et prévisible, et que son soutien aux organisations multilatérales avait un caractère plus stratégique, l'accent étant mis sur les résultats.

Il ressort de l'examen par les pairs que la nouvelle politique de développement du Danemark (datant de 2010) et la réorganisation des services de son ministère des Affaires étrangères resserrent les liens existant entre la politique de développement, la politique étrangère et la politique de sécurité. Cela dit, le Danemark doit maintenant préciser comment il entend réaliser les objectifs qu'il s'est fixés – notamment en ce qui concerne les États fragiles – pour stimuler l'activité économique et l'emploi, et promouvoir les droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes, la stabilité politique, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, et de quelle manière il mesurera les résultats obtenus.

Défis à surmonter et recommandations

- On note une continuité générale dans le choix des priorités de la coopération danoise pour le développement même si la nouvelle stratégie ne prête guère d'attention particulière aux secteurs traditionnels et n'indique pas comment le souci du Danemark d'aligner son action sur les priorités des pays partenaires et de respecter le principe de la division du travail influera sur les modalités de réalisation de ses nouvelles priorités. Il conviendrait d'utiliser les lignes directrices révisées relatives à la gestion des programmes pour préciser les incidences que les nouvelles priorités de la coopération pour le développement auront sur les activités de Danida, l'organisme danois chargé du développement, dans les secteurs traditionnels, sur sa sélection des partenaires pour l'acheminement de l'aide et sur son approche de la division du travail entre donateurs dans les pays partenaires.
- Sur le plan interne, le Danemark doit encore s'appuyer sur ses commissions interministérielles de coordination pour promouvoir la cohérence des politiques dans des domaines qui débordent la sphère des affaires extérieures, comme cela lui a été recommandé dans l'examen de l'aide de 2007. Le Danemark serait par ailleurs bien inspiré de renforcer les mécanismes institutionnels de coordination, de promotion, d'arbitrage et de suivi de la cohérence tant des politiques nationales que des politiques de l'UE avec les objectifs de développement.
- Pour améliorer son organisation, le ministère des Affaires étrangères devrait améliorer l'efficacité en renforçant les mécanismes de prise de décision, de coordination et d'échange de connaissances entre les différents centres traitant des questions de développement de même qu'avec les ambassades.
- Le Danemark a fait des progrès satisfaisants au niveau des services centraux et à l'échelon local dans l'accroissement de l'efficacité avec laquelle il met en œuvre son aide. Il lui faut néanmoins s'appliquer à faire en sorte que les ambassades soient dotées de capacités suffisantes et reçoivent le soutien nécessaire de la part des services centraux pour pouvoir adapter leurs activités aux situations locales, en particulier dans les États fragiles, et qu'elles privilégient les approches conjointes.

Examen par les pairs du CAD de l'aide des États-Unis

23 juin 2011

Examineurs : Danemark et Union européenne

Avec des dépenses d'aide s'élevant à 30,1 milliards USD en 2010, les États-Unis sont le plus généreux donneur au monde, et de loin, dans le domaine du développement et de l'action humanitaire, étant à l'origine du quart à peu près des apports mondiaux d'aide au développement. Au cours de ces dix dernières années, les Administrations républicaines aussi bien que démocrates ont augmenté considérablement les budgets de l'aide. Comme promis lors du Sommet du G8 de Gleneagles, les États-Unis ont doublé leur aide à l'Afrique subsaharienne depuis 2005. Les secours humanitaires absorbent une part importante de leur aide (15 %) contrairement aux allègements de dette qui sont restés limités ces dernières années. Leur aide prend presque exclusivement la forme de dons. Le CAD a encouragé les États-Unis à maintenir leur APD à son niveau de 2010 – le plus élevé qu'ils aient jamais atteint – et même à l'accroître à mesure du redressement de leur économie s'ils veulent satisfaire leur ambition de devenir un leader sur la scène mondiale du développement.

La volonté retrouvée des États-Unis d'exercer un leadership à l'échelle mondiale pour les questions de développement est étayée par de nouvelles orientations stratégiques et de nouvelles modalités de mise en œuvre du programme de coopération pour le développement. Cette évolution comporte de nombreux aspects positifs, notamment l'accent mis sur le développement durable, l'élévation du développement au rang de pilier de la politique étrangère aux côtés de la diplomatie et de la défense, l'adoption d'une approche pangouvernementale plus résolue, la mise en avant des grands principes de qualité de l'aide, et un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme. Les États-Unis jouent aussi un rôle pilote en faveur des partenariats public-privé et ils abordent de plus en plus les problèmes de changement climatique dans leur programme de coopération pour le développement.

Cette nouvelle dynamique inspirée par l'Administration au plus haut niveau suscite de grandes attentes parmi les parties prenantes et les partenaires des États-Unis. Le Département d'État et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) – principal organisme s'occupant des questions de développement – ont pris des mesures prometteuses afin de susciter les réformes fondamentales indispensables à la mise en œuvre aussi bien de la Directive présidentielle de 2010 concernant le développement mondial que des conclusions de l'Examen quadriennal Diplomatie et Développement.

Défis à surmonter et recommandations

Pour que la mise en œuvre de ces réformes soit classée au premier rang des priorités et assurée de manière que les progrès accomplis s'inscrivent dans la durée, il faut qu'une ferme volonté se manifeste dans ce sens à tous les niveaux. Est particulièrement préjudiciable à cet égard la fragmentation institutionnelle et budgétaire du programme américain de coopération pour le développement et des rôles respectifs de l'Administration et du Congrès.

- L'Administration doit continuer de s'employer à : *i*) élaborer un cadre stratégique pangouvernemental axé sur les résultats du développement et sur la qualité de l'aide et le faire largement connaître, *ii*) veiller à l'alignement du budget de l'aide sur les orientations stratégiques fournies par la Directive présidentielle et poursuivre l'action engagée avec le Congrès pour rationaliser et simplifier ce budget, *iii*) renforcer les moyens d'USAID et élargir son mandat afin de promouvoir la prise en compte du développement dans les processus budgétaires et les arbitrages, et *iv*) rationaliser les processus de programmation et d'établissement de rapports des 27 entités américaines qui interviennent dans la coopération pour le développement et définir, pour leurs activités, des orientations pratiques respectueuses des principes adoptés au niveau international pour assurer l'efficacité de l'aide.
- Les États-Unis doivent aussi veiller à assurer l'équilibre sur le plan stratégique et opérationnel entre les priorités géopolitiques et sécuritaires et les objectifs d'aide au développement, et des relations connexes entre les acteurs civils et militaires. Ce faisant, ils doivent veiller à ce que leur action appuie le développement et les impératifs humanitaires. Ils doivent aussi continuer à se prémunir de mettre un terme à leur aide aux pays les plus pauvres et les moins capables par suite de la primauté qu'ils accordent désormais aux États affichant de bonnes performances.
- Afin d'assurer une meilleure utilisation de leurs ressources, les États-Unis devraient délier entièrement leur aide aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés dans le droit fil de la recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide telle que modifiée le 25 juillet 2008. Enfin, ils devraient faire fond sur leur approche globale du développement et mettre à profit la Directive présidentielle de 2010 pour assurer un contrôle plus systématique de l'impact de leurs politiques intérieures et extérieures sur les pays en développement.

Examen par les pairs du CAD de l'aide de la Nouvelle-Zélande

8 décembre 2010

Examineurs : Autriche et Union européenne

En 2009, les apports nets d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont élevés à 309 millions USD, ce qui représente 0.28 % du RNB. Depuis 2004, les dépenses d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont régulièrement accrues, pour atteindre un point haut à 348 millions USD en 2008. En dépit des fortes pressions qui pèsent sur les finances publiques, les autorités néo-zélandaises sont déterminées à porter l'APD à 416 millions USD pour 2012/13. Cela dit, la Nouvelle-Zélande est encore loin de l'objectif international de 0.7 % pour le rapport APD/RNB et de grandes incertitudes planent sur ses engagements financiers pour les années ultérieures à 2012/13. Le CAD a encouragé la Nouvelle-Zélande à redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de 0.7 % et à établir pour ce faire un plan prospectif de dépenses précis assorti d'un objectif intermédiaire et d'un calendrier de mise en œuvre.

Même si elle est un donneur de relativement petite taille, la Nouvelle-Zélande peut se targuer d'un programme d'aide internationalement reconnu et d'une connaissance approfondie du contexte particulier prévalant dans le Pacifique. Dans le domaine humanitaire, elle est considérée comme sachant faire preuve de souplesse tout en garantissant la prévisibilité de ses apports. Elle devrait s'appuyer sur ces atouts à mesure de l'augmentation de son budget d'aide.

Il ressort de l'examen par les pairs que des réformes majeures, d'ordre stratégique, institutionnel et organisationnel, sont en cours dans l'ensemble du programme d'aide néo-zélandais, avec notamment la totale réintégration de la coopération pour le développement dans la sphère de compétences du ministère des Affaires étrangères et du Commerce. Cette décision offre aux autorités l'occasion de renforcer le programme d'aide et d'affûter le ciblage sur le développement, au niveau aussi bien du ministère que de l'ensemble de l'administration. Elle est également porteuse de nouvelles possibilités d'ouverture en direction de la société civile et du secteur privé.

Selon le rapport, la Nouvelle-Zélande pourrait redoubler d'efforts pour préserver les compétences existantes en matière de développement et déléguer plus de pouvoirs à ses instances de terrain. Elle est encouragée à préciser sa vision stratégique, en incorporant les dimensions environnementale et sociale du développement économique durable, et à améliorer la communication autour de celle-ci. Elle est aussi incitée à maintenir la forte concentration géographique de ses efforts sur le Pacifique, où elle est déjà un acteur de premier plan.

Défis à surmonter et recommandations

- La Nouvelle-Zélande devrait préciser les nouvelles orientations stratégiques de son programme d'aide et élaborer une stratégie à moyen terme exposant l'apport du développement économique au recul de la pauvreté, tout en reconnaissant l'importance des dimensions environnementale et sociale du développement durable.
- Pour asseoir davantage sa crédibilité internationale en tant que partenaire pour le développement, la Nouvelle-Zélande devrait réduire encore la dispersion géographique de ses apports alloués en dehors de la région Pacifique et étendre à son aide multilatérale les bonnes pratiques en matière de prévisibilité qui prévalent déjà pour la programmation de ses activités bilatérales et régionales en souscrivant des engagements pluriannuels en faveur de ses partenaires multilatéraux prioritaires.
- La Nouvelle-Zélande aurait intérêt à mener à son terme la réorganisation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce. Avec la réintégration du programme d'aide dans ses attributions, le ministère devrait s'appuyer sur les points forts de ce dernier tout en reconnaissant les besoins spécifiques que cela implique, en particulier en matière d'expertise technique sur le développement. La Nouvelle-Zélande se doit de détacher dans les bureaux extérieurs les compétences voulues, de rationaliser ses systèmes de gestion de l'aide et de préciser les fonctions et les chaînes de responsabilité si elle veut préserver l'efficacité de son programme d'aide en pleine expansion et opérer une délégation plus efficace de pouvoirs au profit des bureaux extérieurs.
- Afin d'améliorer encore l'efficacité et l'impact de son aide, la Nouvelle-Zélande devrait s'appliquer à faire mieux connaître les principes de l'efficacité de l'aide et à renforcer l'adhésion à ces derniers au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce et des autres instances gouvernementales, et en rendre l'application plus systématique à travers une approche agréée par tous les secteurs concernés de l'administration. Elle devrait aussi continuer d'intensifier son utilisation des systèmes nationaux des pays partenaires, en s'armant pour gérer les obligations de comptes et les risques associés aux modalités d'aide correspondantes et en mettant en place les formations et les orientations voulues.

Examen par les pairs du CAD de l'aide des Pays-Bas

28 septembre 2011

Examineurs : Italie et États-Unis

Les Pays-Bas s'attirent le respect en tant que donneur, à la fois par le volume de leur aide et par leurs efforts pour assurer l'efficacité de cette dernière. Au moment où le CAD a procédé à son examen 2011 par les pairs, ils venaient d'engager une réforme en profondeur de leur coopération pour le développement.

Les Pays-Bas sont un des cinq seuls membres du CAD à remplir l'objectif de 0.7 % du revenu national fixé par les Nations Unies pour l'APD. Depuis 1975, ils dépassent chaque année cet objectif. En 2010, leurs apports d'APD ont représenté 0.81 % de leur RNB. Ils ont maintenant entrepris de réduire leur budget d'APD, en vue de le ramener à 0.7 % du RNB en 2015. Lors de l'examen par les pairs, les Pays-Bas ont été encouragés à ne pas laisser leur rapport APD/RNB tomber en-deçà du seuil de 0.7 %.

L'examen a mis en évidence quelques choix audacieux de la part des Pays-Bas en matière de coopération pour le développement. En particulier, ce sont maintenant les secteurs économiques et non plus les secteurs sociaux qui sont privilégiés, l'APD est plus rigoureusement articulée autour de quatre axes thématiques, un renforcement du rôle du secteur privé est encouragé et le nombre de pays partenaires prioritaires a été ramené de 33 à 15.

De l'avis des examinateurs, les réformes en cours sont source à la fois de possibilités nouvelles et de complications. Les Pays-Bas ont été incités à veiller à ce que les principes de l'appropriation, de l'alignement et de l'harmonisation inscrits dans la Déclaration de Paris soient respectés dans les efforts de recentrage de l'aide. Il a par ailleurs été noté que la réforme de la coopération néerlandaise pour le développement offrait aux Pays-Bas l'occasion d'améliorer la synergie entre leurs différents mécanismes d'acheminement de l'aide.

Dans le domaine humanitaire, les Pays-Bas entendent s'attaquer à l'amélioration du système mondial d'action humanitaire – tâche ambitieuse qui doit maintenant être ancrée sur une stratégie reliant l'adhésion de l'ensemble de l'administration.

Défis à surmonter et recommandations

- Afin que les réformes opérées portent leurs fruits, les Pays-Bas se doivent de compléter le cadre stratégique destiné à guider leur action de coopération pour le développement en : *i*) définissant les principes et critères qui détermineront les objectifs et les choix associés à chacun des leurs principaux canaux d'acheminement, et *ii*) exposant clairement les modalités d'application des nouvelles politiques à chacun de ces canaux. Dans le cadre de l'action qu'ils prévoient d'engager autour de la mondialisation, les Pays-Bas devraient mettre en place un programme pour la cohérence des politiques au service du développement qui traduise les engagements en plans d'action.
- Afin d'accroître encore l'efficacité de leur aide, les Pays-Bas devraient avant tout s'appliquer à : *i*) rehausser la prévisibilité de leurs apports et utiliser davantage les systèmes des pays partenaires, *ii*) améliorer la transparence de leurs plans, activités et décisions de financement, et *iii*) poursuivre le déliement de leur aide. Ils devraient aussi profiter du recentrage de leur aide sur seulement 15 pays pour mieux veiller à l'efficacité de cette dernière. Ils devraient faire fond sur les atouts que possèdent déjà leurs ambassades dans les pays partenaires – notamment en termes de flexibilité et de capacités – et s'assurer que celles-ci jouissent de compétences et de pouvoirs suffisants pour coordonner l'ensemble des efforts déployés par les Pays-Bas dans ces pays.
- Les Pays-Bas devraient mettre la dernière main à leur stratégie humanitaire pangouvernementale et se fixer des objectifs clairs en la matière. Afin de garantir l'efficacité et l'efficience des modalités d'acheminement de l'aide humanitaire dans tous les contextes, ils devraient revoir leurs dispositifs d'intervention rapide en cas d'urgence soudaine dans une crise qui se prolonge, envisager des financements pluriannuels et favoriser une délégation accrue de pouvoir aux instances de terrain.

Examen par les pairs du CAD de l'aide du Portugal

9 novembre 2010

Examineurs : Finlande et Irlande

L'aide publique au développement (APD) distribuée par le Portugal s'est élevée au total à 513 millions USD en 2009, soit 0.23 % de son revenu national brut (RNB) (données provisoires pour 2009). Ces chiffres placent le Portugal parmi les derniers pays du classement des membres du CAD pour ce qui est du volume de l'aide (21^e rang sur 23) et du rapport APD/RNB (18^e rang). Le Portugal est nettement en dehors de la trajectoire qui lui permettrait d'atteindre l'objectif consistant à porter à 0.7 % d'ici 2015 son rapport APD/RNB de même que l'objectif provisoire, de porter la part de son RNB consacrée à l'APD à 0.51 % d'ici à 2010, convenu au niveau de l'Union européenne.

Il s'emploie à inscrire sa politique de coopération pour le développement dans un cadre stratégique mieux défini en faisant du soutien destiné à favoriser les avancées sur la voie de la réalisation des OMD dans les pays partenaires l'une des ses principales priorités. Il œuvre à l'adoption d'une stratégie pangouvernementale dans le domaine de la coopération pour le développement. Dans le secteur de la sécurité par exemple, il s'efforce manifestement de coordonner ses interventions dans les domaines de la sécurité et du développement.

Les auteurs du rapport d'examen se félicitent des réalisations à porter à l'actif du Portugal sur le plan de la cohérence des politiques au service du développement. Une loi sur ce sujet a été approuvée par le Conseil des Ministres en novembre 2010 afin de *i*) confirmer l'engagement du Portugal à veiller à ce que les politiques qu'il mène aux niveaux national et international n'aient pas une influence négative sur le développement des pays partenaires, *ii*) renforcer les mécanismes de coordination interministérielle tant au niveau politique que technique, et *iii*) intensifier le suivi de la cohérence des politiques au service du développement grâce à l'établissement d'un rapport bisannuel à l'échelle de l'administration toute entière. Le Portugal a déjà accompli des progrès sur le plan de la cohérence au service du développement dans les domaines de la sécurité et des migrations.

Il a adhéré politiquement au programme d'action international pour l'efficacité de l'aide. Les dernières stratégies-pays qu'il a élaborées ont facilité une meilleure coordination au sein du système portugais de coopération pour le développement ainsi que l'alignement sur les priorités des pays partenaires. Le Portugal a en outre commencé à se rallier à des mécanismes de coordination entre donneurs. A l'avenir, ses stratégies-pays devraient être davantage axées sur les résultats et l'inciter à progresser encore dans l'exécution du programme d'action international pour l'efficacité de l'aide.

L'Institut portugais de soutien au développement (IPAD) s'emploie à améliorer la qualité et l'impartialité de ses évaluations et à mettre de plus en plus à profit les conclusions de ces évaluations

pour réformer ses programmes de coopération pour le développement. Néanmoins, il lui reste encore des progrès à accomplir pour évoluer vers une gestion axée sur les résultats.

Défis à surmonter et recommandations :

- Le Portugal n'a guère progressé dans la modernisation des modalités de son aide. Il continue d'acheminer la majeure partie de ses apports (environ 60 % de son APD brute) par la voie bilatérale, en particulier sous la forme d'activités relevant de la coopération technique conduites dans des pays lusophones (absorbant quelque 50 % de ses apports d'aide bilatérale). La coopération technique est généralement dispensée en nature et n'induit que de faibles transferts financiers vers les partenaires. Le Portugal devrait à l'avenir acheminer ses apports d'APD accrus en recourant à des modalités se concrétisant par des flux financiers réels à destination des pays partenaires et en utilisant les systèmes nationaux de ces pays.
- La coordination au sein d'un système actuellement morcelé de coopération pour le développement est également un défi de taille. Le système portugais de coopération pour le développement fait intervenir de nombreux acteurs (tous les ministères et un grand nombre d'administrations locales) et la coordination de l'ensemble est assurée par l'IPAD. Ce dernier a réalisé des progrès sur ce plan, en particulier grâce à une réforme du processus de programmation, mais plusieurs facteurs l'empêchent de jouer pleinement son rôle. Il n'a qu'une maîtrise limitée de son propre budget et du budget global de la coopération pour le développement, pâtit d'un manque de ressources humaines et n'exerce qu'une influence mineure sur le ministère des Finances (qui est l'acteur numéro un de la politique portugaise de coopération pour le développement). Le Portugal devrait revoir le modèle de fonctionnement tout entier de son système de coopération pour le développement afin d'améliorer la cohérence et la coordination.
- Malgré quelques avancées dans la mise en œuvre du programme d'action international pour l'efficacité de l'aide, des difficultés subsistent. Les efforts déployés par le Portugal se heurtent à une déconcentration insuffisante des compétences et des effectifs vers le terrain et à l'incapacité de fusionner une multitude de projets à petite échelle en un nombre plus restreint de programmes de plus vaste portée ou à les intégrer dans des programmes pilotés par les partenaires. Au cours des deux dernières années écoulées, le Portugal n'a pas notifié au CAD toutes les données relatives au degré de liaison de son aide et il devrait consentir un effort accru pour délier au maximum son aide, comme convenu aux termes du Programme d'action d'Accra.

Examens à mi-parcours

Depuis juin 2010, le CAD a mené à bien les examens à mi-parcours de l'Australie, de la France, du Luxembourg, de la Norvège et de la Suède. Ces examens servent : *i*) à repérer les évolutions, les résultats et les effets produits ; *ii*) à donner une nouvelle impulsion aux efforts engagés par les membres pour mettre en œuvre les recommandations ; et *iii*) à échanger des données d'expérience avec d'autres membres du CAD avec une fréquence plus élevée que tous les quatre ou cinq ans (puisque tel est le rythme normal des examens complets). Les examens à mi-parcours offrent également la possibilité de débattre des évolutions nationales et internationales récentes et de leur effets sur les programmes d'aide des pays soumis à examen.

A cet égard, la crise économique et financière est demeurée un thème central des examens à mi-parcours qui viennent d'être effectués. Les graves conséquences qu'elle a eues sur les pays en développement ont incité les membres à ne pas revenir sur leurs budgets d'aide en dépit des contraintes les invitant à restreindre leurs dépenses publiques. L'Australie a réaffirmé son engagement à atteindre un rapport APD/RNB de 0.5 % d'ici 2015-16 et, pour avancer sur la voie de la réalisation de cet objectif, elle a majoré de 9 % l'enveloppe budgétaire allouée à l'aide pour la période 2010-11. Le Luxembourg a conservé un rapport APD/RNB élevé, ressorti à 1.04 % en 2009, et la Norvège a réaffirmé son engagement de maintenir son APD à son niveau actuel de 1 % du RNB. Le budget d'APD de la Suède a suivi les fluctuations de son revenu national brut, lequel s'est redressé en 2010 après avoir essuyé un repli l'année précédente. En 2010, l'APD suédoise représentait l'équivalent de 0.97 % du RNB. Dans le même temps, la France – consciente du fait que son engagement de ramener son déficit budgétaire de 8 % en 2010 à 3 % en 2013 risquait de compromettre tout accroissement du volume de son APD – a lancé un appel en faveur de l'élaboration de mécanismes de financement novateurs.

Sur le plan stratégique, les membres du CAD ont tendance à élargir leurs programmes d'aide au développement et à faire en sorte que tous les efforts engagés au service du développement concourent à l'instauration d'un développement et d'une croissance économique durables. La Norvège a décidé de placer davantage l'accent sur l'aide en tant que catalyseur d'un développement à long terme et la Suède sur la mobilisation du secteur privé à l'appui de l'effort de développement. L'Australie et le Luxembourg ont confirmé que la coopération pour le développement est un pilier important de leur politique étrangère et, de

même que la France, ils ont fait du développement durable un objectif essentiel. Cette orientation va de pair avec l'intensification des actions destinées à communiquer sur les résultats afin d'entretenir l'adhésion à la cause de l'aide de l'opinion publique et des acteurs politiques même en période de crise. En Suède, le gouvernement s'est donné comme priorité d'œuvrer à une meilleure communication des résultats et à une amélioration de la transparence.

Les examens à mi-parcours ont en outre permis de mettre en évidence les efforts constants des membres du CAD pour acheminer une aide de meilleure qualité grâce à des structures et des systèmes institutionnels plus efficaces. L'Australie s'efforce de rendre plus autonome l'organisme qui gère son aide (AusAID) et poursuit le processus de déconcentration progressive qu'elle a engagé. La France consolide son système, en clarifiant le mandat du Comité de direction pour la coopération pour le développement du ministère des Affaires étrangères et en renouvelant le Conseil d'orientation stratégique (AFD). La Norvège revoit actuellement son organisation et rationalise ses processus administratifs. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) fait l'objet d'un ambitieux projet de réforme et de modernisation.

Les donateurs se préoccupent aussi davantage de la nécessité, qui est également un défi, de réunir la palette de compétences qui convient (et de faire en sorte d'affecter les bonnes personnes aux bons postes) pour mettre en œuvre une aide de qualité. L'Australie a lancé un projet de gestion prévisionnelle du personnel tout en recherchant des solutions pour affecter les personnes recrutées localement à des postes où les responsabilités qui leur sont confiées sont plus étendues. Le Luxembourg répond aux contraintes d'effectifs auxquelles il est soumis en instaurant des synergies nouvelles au sein de son système et en recrutant des experts extérieurs. La Suède, pour sa part, s'emploie à accroître la proportion des effectifs en poste sur le terrain tout en absorbant des réductions notables de ses effectifs globaux.

Les membres examinés poursuivent leurs efforts pour assurer un acheminement efficace de leur aide. Comme le montrent les examens à mi-parcours dont ils ont fait l'objet, c'est un défi particulièrement difficile à relever dans des situations de fragilité. La France et l'Australie insistent sur la nécessité d'adopter des stratégies pangouvernementales dans ce type de contexte tandis que la Norvège et la Suède attirent l'attention sur la difficulté qu'il y a à pourvoir des postes dans les conditions plus tendues prévalant dans les États fragiles.

Dans l'ensemble, les examens ont révélé le souci, porté par une dynamique, des pays examinés d'adapter leurs politiques aux enjeux qui se profilent au niveau international, de réformer leurs systèmes et de se tourner vers l'innovation en s'adaptant aux spécificités de chaque contexte. Parmi les bonnes pratiques et les enseignements à retenir qui ont été dégagés, il y a lieu de citer :

- la stratégie renforcée d'intégration de la problématique hommes-femmes adoptée par l'Australie : un champion de l'égalité des sexes siège au Comité exécutif de l'AusAID et des marqueurs de la parité hommes-femmes sont établis aux stades de la conception et de la mise en œuvre des programmes.
- l'approche plus stratégique de l'évaluation suivie par la France : l'évaluation est utilisée comme un instrument de gestion prospective.
- la décision du Luxembourg de mettre l'accent sur le soutien à l'intégration régionale en Afrique : elle se traduit concrètement par la fourniture aux principales organisations régionales d'un soutien au renforcement de leurs capacités institutionnelles.
- les progrès accomplis par la Norvège sur le plan de la prise en compte systématique des aspects environnementaux et du changement climatique, attestés par des résultats tangibles : la Norvège a conclu un partenariat avec l'Indonésie pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- les efforts déployés par la Suède pour simplifier le cadre régissant sa politique de coopération pour le développement : alors qu'il était auparavant excessivement touffu, il introduit désormais une clarification beaucoup plus nette, au niveau des responsabilités institutionnelles, entre prise de décision et exécution.



Extrait de :
Development Co-operation Report 2011
50th Anniversary Edition

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2011-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Examens par les pairs des membres du CAD », dans *Development Co-operation Report 2011 : 50th Anniversary Edition*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2011-42-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.